



COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 12/04/2021
ID : 031-213100324-20210412-DEL_42_2021-DE

EXTRAIT N° 42/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Halle aux Sports Pierre Denis - Place Jean Jaurès - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	Mme LLOUBERES
M. SAFON	à	M. PILON
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
Mme BELABBAS	à	M. AUGOT
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME

SECRETAIRE : Mme MAIRAVILLE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - PUP LOU PINTRE - Constitution de servitudes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Aussonne possède un terrain cadastré ZB 1316 Lieu-dit Peyrelong à Aussonne dans la zone LOU PINTRE.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes entre PROMOLOGIS, la SNC LOU PINTRE NORD, la SCI RESIDENCE VILANOVA, la Commune d'Aussonne et l'ensemble des propriétaires.

La commune est concernée par plusieurs servitudes comme une servitude de passage au profit de la commune, une servitude d'utilisation du bassin de rétention, une servitude de passage du réseau des eaux pluviales, etc.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à cette constitution de servitudes
- De prendre en charge les frais liés à ces actes

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

Berser
Levrault

ID : 031-213100324-20210412-DEL_42_2021-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2021

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

